



HAL
open science

Identités et globalisation

Ronan Le Coadic

► **To cite this version:**

Ronan Le Coadic. Identités et globalisation. Nichifutsu bunka. 2005: Revue de collaboration culturelle franco-japonaise , 2005, 71, pp.127-138. <halshs-00152766>

HAL Id: halshs-00152766

<https://shs.hal.science/halshs-00152766v1>

Submitted on 28 Aug 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Identités et globalisation *

Ronan LE COADIC

IUFM de Bretagne

Introduction

L'époque contemporaine est marquée par un double processus apparemment contradictoire : la globalisation économique et technique de la planète, d'un côté ; son apparente fragmentation ethnique et culturelle, de l'autre. Dans l'exposé qui va suivre, nous étudierons l'un des aspects de l'apparente fragmentation de la planète : la résurgence de revendications identitaires « régionales » et d'un nationalisme minoritaire¹ en Europe occidentale. Nous concentrerons notre réflexion sur trois questions : quel est l'impact du contexte contemporain sur le développement des revendications identitaires et la montée des nationalismes minoritaires ? Quelle est la signification profonde de ces poussées identitaires et nationalistes ? Enfin, comment peut-on envisager qu'elles soient solutionnées ?

I. Quel contexte ?

Dans quelle mesure le contexte contemporain explique-t-il les revendications identitaires actuelles ?

* Conférence prononcée le 16 février 2004 à la Maison franco-japonaise

¹ Le choix du vocabulaire en ce domaine n'est pas neutre. C'est la raison pour laquelle j'accolerai, tout au long de cette communication, deux termes aux implications très différentes.

A. La fin de la société industrielle

1. Le post-matérialisme

Selon Ronald Inglehart¹, notre société serait désormais devenue « post-matérialiste ». C'est-à-dire que les besoins matériels de base étant satisfaits pour l'essentiel de la population des sociétés occidentales, les revendications se déplaceraient à présent vers des thèmes plus qualitatifs, tels que la préservation de l'autonomie des individus ou la qualité de la vie. C'est dans ce cadre qu'apparaissent, selon Alain Touraine et son équipe, de « nouveaux mouvements sociaux »², parmi lesquels se trouve ce qu'il appelle le « régionalisme », aux côtés du féminisme ou de l'écologisme.

2. Les « nouveaux mouvements sociaux »

Selon leurs théoriciens, les « nouveaux mouvements sociaux » se défient de la centralisation et font preuve d'inventivité dans leurs formes de lutte. Leurs valeurs relèvent de la résistance au contrôle social et de l'autonomie. Leurs revendications sont qualitatives et non négociables. Ils affirment des styles de vie ou d'identités. De plus, leur rapport au politique consiste moins à défier l'État ou à tenter de s'en emparer qu'à s'efforcer de le contourner, de construire contre lui des espaces d'autonomie.

3. Une approche insuffisante

Cette analyse ne s'applique qu'aux mouvements « régionalistes » les plus modérés. En effet, certains mouvements nationalistes minoritaires s'opposent de manière frontale à l'État et vont jusqu'à

¹ Inglehart, Ronald, *Silent Revolution : Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, 1977.

² Touraine, Alain, *La Voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978.

recourir à la violence. La fin de la société industrielle et le « post-matérialisme » jouent donc certainement un rôle dans le développement des identités régionales mais ils n'expliquent pas tout. Il convient de tenir également compte du contexte de mutation de l'État.

B. Les mutations de l'État

1. La déstructuration des États-nations

En Europe, depuis la fin du XVIII^e siècle, le social, l'institutionnel et le culturel étaient étroitement imbriqués dans l'État-nation. Or, depuis les années soixante, la vie économique et sociale, d'un côté, et la vie culturelle, de l'autre, sont de plus en plus séparées et les institutions sont en crise. Globalement, deux types de réactions apparaissent face à ces dissociations. Les uns acceptent la tendance contemporaine et souhaitent un affaiblissement de l'État. Les autres appellent au maintien de ce qui se défait et sont hostiles à la reconnaissance de différences culturelles dans l'espace public.

2. États-nations et régions

John Loughlin distingue trois étapes dans le rapport des États européens aux régions¹. La première est celle de *l'État-providence*, très centralisé, où l'État intervient beaucoup dans l'économie ; la politique régionale est nationale et les cultures régionales sont vouées à disparaître. La deuxième étape est celle de *l'État néo-libéral* : l'emprise de l'État-nation sur l'économie est mise en cause et les politiques régionales sont abolies. Les régions doivent se développer de façon endogène et les cultures régionales sont revalorisées. Enfin, la troisième étape est celle de *l'État contemporain*, qui combine néo-libéralisme et valeurs

¹ Loughlin, John, « Regional Autonomy and State Paradigm Shift in Western Europe », *Regional and Federal Studies*, 10, 2 (2000), pp. 10-34.

sociales ; l'État joue un rôle de stimulateur et la décentralisation se développe ; on parle désormais de « gouvernance à niveaux multiples ».

C. La globalisation

1. Le mythe de l'inédit

En France aujourd'hui, on éprouve l'impression que la globalisation constitue une nouveauté absolue, un phénomène inédit dans l'histoire de l'humanité qui aurait surgi brutalement. En réalité, la globalisation remonte au XVI^e siècle et à la naissance du capitalisme commercial, mettant en relation les économies inégalement dotées des pays d'Europe et du monde. Cependant, il est exact qu'elle connaît depuis quelques années une vive accélération qui frappe les esprits.

2. La fin du « nationalisme méthodologique »

Anthony Smith parle de « nationalisme méthodologique » à propos de la façon dont, depuis des siècles, on conçoit et on expérimente la société et l'État comme coextensifs¹. Ainsi parle-t-on de la société « française » ou « américaine » ou « japonaise ». Mais cette architecture de pensée, d'action et de vie s'effondre à présent sous l'effet de la globalisation. De plus, la globalisation favorise le macro-régionalisme (par exemple l'Union Européenne) qui, à son tour, encourage le micro-régionalisme.

3. La légende de l'hydre à deux têtes

Sans doute est-ce pour cela que cette globalisation est souvent perçue en France comme une sorte d'hydre à deux têtes. Les Français se placent souvent en position de victimes et – dans un élan où il est difficile de faire la part de l'anticapitalisme et du nationalisme – se

¹ Smith, Anthony D., *National Identity*, University of Nevada Press, 1991.

sentent menacés à la fois par l'impérialisme américain et par ce qu'ils appellent le « communautarisme », un concept qui sert essentiellement à stigmatiser les élans identitaires subétatiques, assimilés un peu rapidement par leurs détracteurs au racisme.

II. Quelle portée ?

A. Racisme ?

On ne peut nier, en parlant des nationalismes minoritaires, qu'un risque de racisme existe. Cependant, est-il propre aux minoritaires ? Et est-il systématique ?

1. Le risque de racisme existe

Au XIX^e siècle, Sabino Arana a établi le nationalisme basque sur la base d'un racisme anti-espagnol. De même, lors de la Seconde Guerre mondiale, certains nationalistes bretons ont développé des thèses racistes. Cependant, après guerre, le nationalisme minoritaire s'est orienté vers le progressisme et a rejeté le racisme. Aujourd'hui, néanmoins, beaucoup d'observateurs considèrent que le nationalisme minoritaire relève d'un « nouveau racisme » différentieliste : il n'aurait fait que changer de discours mais serait resté fondamentalement raciste.

2. La paille et la poutre

Le reproche adressé aux nationalismes minoritaires mérite d'être rapporté à l'histoire. Le racisme « scientifique » a, en effet, été élaboré parallèlement aux nationalismes « centraux ». En France, Ernest Renan fut à la fois le théoricien de la nation française et de la supériorité de la race blanche sur les autres et le grand homme d'État républicain Jules Ferry légittima la colonisation en ces termes : « Il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le

devoir de civiliser les races inférieures¹. »

3. Éviter de jeter l'anathème

Il est aisé de blâmer autrui pour son nationalisme ou son racisme. Cependant, d'une part, le nationalisme est « une manière d'être-au-monde à laquelle nous sommes tous soumis plutôt que, simplement, l'idéologie politique de quelqu'un d'autre »². D'autre part, nationalisme et racisme ne sont pas synonymes. Simplement, tout nationalisme – quel qu'il soit – contient un « germe de racisme » qui peut, ou non, éclore. J'ajoute que le racisme et le vote d'extrême droite sont beaucoup moins répandus en Bretagne que dans le reste de la France.

B. Communautarisme ?

1. Qu'est-ce que le communautarisme ?

La deuxième accusation proférée en France à l'encontre des « régionalistes » ou des nationalistes minoritaires est de faire preuve de « communautarisme ». Selon leurs adversaires, les « communautaristes » voudraient figer l'identité des groupes humains sur la base de critères ethniques ou religieux et imposer leurs normes à tous les membres de ces groupes, sans aucun égard pour la liberté individuelle, les droits de l'homme et les valeurs universelles.

2. Qui est communautariste ?

« Communautariste » est un terme péjoratif, exclusivement employé à l'encontre de ceux qui s'écartent de la norme étatique

¹ *Débats parlementaires*, 28 juillet 1885.

² Anderson, Benedict, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1996, p. 9

dominante. Or, selon Will Kymlicka, les minorités nationales¹ d'Europe occidentale qui souhaitent faire sécession veulent simplement « créer leur propre société moderne, libérale et démocratique »². Toutes, en outre, ne souhaitent pas faire sécession.

3. Demande de reconnaissance

Si certains nationalistes minoritaires luttent pour l'indépendance, d'autres revendiquent simplement qu'on leur reconnaisse des droits spécifiques. Or, cette reconnaissance leur est souvent déniée au nom de l'universalisme, de l'égalité et de la cohésion sociale. De leur côté, les minoritaires considèrent que l'universalisme dont se réclament les États-nations relève de l'ethnocentrisme et formulent, au nom de la différence, une demande d'égalité universelle... Et si, finalement, ce débat autour de la reconnaissance était un nouvel avatar de la modernité ?

C. Modernisme ?

1. Modernité ou assimilation ?

Il arrive que des minorités adoptent une attitude de rupture envers la modernité. Mais, derrière l'apparence, « pour tous ceux qui sont nés au sein des cultures défaites »³, n'est-ce pas le refus du reniement de soi qui est à l'œuvre ? « Les gens demandent à ce que leurs différences culturelles soient reconnues, non pas au détriment de la liberté individuelle, mais plutôt comme un moyen et une condition de la liberté⁴. » Liberté individuelle et désir d'être le sujet de sa vie constituent le cœur du problème.

¹ Il désigne ainsi « les groupes qui constituent des sociétés complètes et fonctionnelles situées sur leur terre d'origine avant d'être intégrées (*incorporated*) à un État plus important. »

² Kymlicka, Will, *op. cit.*, p. 144.

³ Comme l'écrit Amin Maalouf dans *Les Identités meurtrières*.

⁴ Kymlicka, Will, *op. cit.*, p. 148.

2. Désir de sujet

Par le passé, beaucoup de minoritaires acceptèrent de cantonner leur différence à la vie privée parce que la culture d'État était seule légitime. À présent que nous sommes dans un monde unique où le rôle de l'État est en mutation, c'est à chaque individu de procéder, lui-même, à un travail de construction personnelle, s'érigeant ainsi en « sujet »¹ de sa propre existence et combinant librement, par une sorte de « bricolage », son appartenance au monde économique et technique et l'affirmation de sa singularité culturelle.

3. Bricolage et projet

C'est dans cette perspective de subjectivation et de « bricolage » qu'il convient de situer l'élan identitaire actuel. Trois formes d'identités sont aux prises, selon Manuel Castells. *L'identité légitimante*, qui relève de « la domination intériorisée »² ; *L'identité-résistance*, produite par les acteurs stigmatisés qui s'opposent aux valeurs dominantes de la société ; et *L'identité-projet*, par laquelle des acteurs sociaux dominés construisent une identité nouvelle qui conduit à une transformation générale de la société. Mais allons-nous vers des *identités projets* ou vers des conflits entre identités légitimantes et résistantes ?

III. Quelles solutions ?

On peut, schématiquement, considérer qu'il existe deux types de solutions : des politiques de l'identité ou des politiques de la différence.

¹ Cf., entre autres, Touraine, Alain, « La formation du sujet », in Dubet, François et Wiewiorka, Michel (dir.), *Penser le sujet*, Paris, Fayard, 1995, pp. 21-46 et Touraine, Alain, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard, 1997, pp. 95-154.

² Castells, Manuel, *L'ère de l'information*, tome II : *le Pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard, 1999, p. 19.

A. Les politiques de l'identité

J'appelle « politiques de l'identité » celles qui recherchent l'homogénéité d'un groupe national. En la matière, deux perspectives s'opposent radicalement : l'accentuation du nationalisme central ou la sécession.

1. Le nationalisme central

Une accentuation du nationalisme central pourrait consister à refuser d'admettre la différence culturelle, à renforcer l'autorité de l'État et à retourner aux valeurs traditionnelles sur lesquelles s'appuie l'État-nation. C'est un peu ce à quoi l'on semble assister en France aujourd'hui. D'une part, dans le domaine des langues et cultures régionales, après une période de relatif libéralisme de la part des institutions d'État, une série de reculs se succèdent à un rythme de plus en plus rapide¹. D'autre part, sauf dans le domaine de la vie privée, on observe depuis quelques années un retour des Français aux valeurs traditionnelles d'ordre et d'autorité, confirmé par de nombreux sondages.

2. La sécession

Apparemment opposées au nationalisme central, les poussées sécessionnistes relèvent néanmoins d'une logique intellectuelle voisine

¹ En 1992, un article est ajouté à la constitution française, qui stipule que « la langue de la République est le français ». En 1999, au nom de cet article, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, qui avait été signée mais pas ratifiée par la France, est déclarée inconstitutionnelle. En 2001, l'intégration des écoles associatives de langue bretonne Diwan dans l'enseignement public est suspendue par le Conseil d'État. En 2003, la télévision régionale bilingue TV Breizh, qui émet par satellite, est mise en grave difficulté par le fait qu'elle n'obtient pas l'autorisation d'émettre sur fréquence hertzienne. En 2004, le rectorat d'académie de Rennes décide de fermer de nombreuses classes publiques bilingues et le ministère divise par deux le nombre de postes d'enseignants de langues régionales mis au concours.

dans la mesure où elles recherchent également l'homogénéité d'un groupe national. Le sécessionisme est présent chez la plupart des minorités nationales et des régions à « forte identité » d'Europe occidentale. Toutefois, s'il est puissant par endroit (Pays basque, Irlande ou Corse), il l'est moins ailleurs (Catalogne ou Bretagne). Les politiques de la différence constituent l'exact inverse des politiques de l'identité. Elles visent, en effet, à rechercher l'unité nationale et la cohésion sociale non pas dans l'homogénéité mais dans la diversité.

B. Les politiques de la différence

1. Multiculturalisme ?

Les politiques multiculturalistes visent à lutter contre la discrimination par toute une série de mesures préférentielles regroupées sous l'expression anglo-saxonne d'*affirmative action*. Certes, le multiculturalisme n'est sûrement pas une panacée : il peut conduire à réifier les identités, il peut avoir des effets pervers, être inefficace ou injuste. Cependant il a le mérite, en proposant des solutions pratiques, de stimuler la réflexion sur les injustices dont les minorités peuvent être les victimes.

2. Autonomie ?

L'autonomie est une autre forme de politique de la différence, qui concerne les groupes qui diffèrent de la majorité mais constituent une majorité sur un territoire spécifique. Il ne s'agit pas d'une formule unique mais d'un ensemble de mesures souples et adaptables au cas par cas, consistant à attribuer des pouvoirs législatifs et réglementaires à une région particulière. L'autonomie est généralement attribuée à des régions à forte identité et non pas à toutes les régions d'un pays. C'est ce qui la distingue du fédéralisme, qui concerne toutes les provinces d'un pays. Enfin, aux politiques de la différence proprement dites, on

peut ajouter quelques suggestions politiques nouvelles ou récemment réinventées. Tels sont les cas de la « multination » et du « nationalisme libéral », que nous allons examiner à présent.

3. Multination ?

Le concept de multination repose essentiellement sur deux idées. D'une part, dissocier la nation de l'État, de façon à garantir la neutralité de ce dernier. D'autre part, refondre le droit à l'autodétermination. Ce dernier est devenu un droit à la sécession ; or, il pourrait aussi consister à choisir de ne pas faire sécession mais de jouir de l'autonomie au sein d'un État multinational. En outre, le point essentiel est que ce droit à l'autodétermination deviendrait individuel : chacun pourrait ainsi choisir sa nation, au même titre qu'il choisit sa religion.

4. Nationalisme libéral ?

Enfin, divers auteurs prônent le développement d'un « nationalisme libéral », qui ne chercherait pas à imposer son identité nationale de manière coercitive à ses minorités, autoriserait l'expression de la différence, ne serait pas fondé sur des critères discriminants mais ouvert à tous, serait non agressif, ne viserait pas à démanteler d'autres États et ne chercherait pas l'homogénéité des États-nations mais serait disposé à des combinaisons nouvelles... Peut-être serait-ce une voie pour répondre au renouvellement des aspirations centrifuges auquel nous assistons aujourd'hui ?

Conclusion

La question des « identités régionales » ou des « minorités nationales » en Europe – selon la façon dont on les analyse – renvoie à des questions universelles : l'autonomie des acteurs, les mutations de l'État, la modernité, la globalisation, le racisme et l'ethnocentrisme...

La question qui se pose est de savoir « comment vivre ensemble, égaux et différents¹ ? » Mais la réponse ne se situe plus dans le seul cadre de l'État-nation. Du fait de la globalisation, elle prend une dimension planétaire et requiert que nous fassions preuve d'imagination politique. Car nous avons pris conscience, relativement récemment, que nous faisons partie d'une seule et même planète et que nos destins étaient indissolublement liés. Il convient donc de repenser les questions de minorités ou de nationalisme dans une perspective de fraternité humaine, comme le faisait le mahatma Gandhi dès les années quarante. « Ce que je cherche à travers la libération de l'Inde », écrivait-il en effet, « c'est à conduire tous les hommes à ne plus faire qu'une seule communauté fraternelle. Mon patriotisme ne connaît aucune exclusive. Il est prêt à accueillir le monde entier. [...] Il ne me suffit pas de vouloir être le frère de tout homme ou même de ne plus faire qu'un avec l'humanité entière ; je souhaite aussi parvenir à cette même unité avec tout être qui vit, ne serait-ce qu'un ver de terre. [...] L'interdépendance est et doit être, tout autant que l'autonomie, l'idéal de l'homme². »

¹ D'après le titre d'un ouvrage d'Alain Touraine.

² Gandhi, *Tous les hommes sont frères*, Paris, Gallimard, 1969, p. 204.